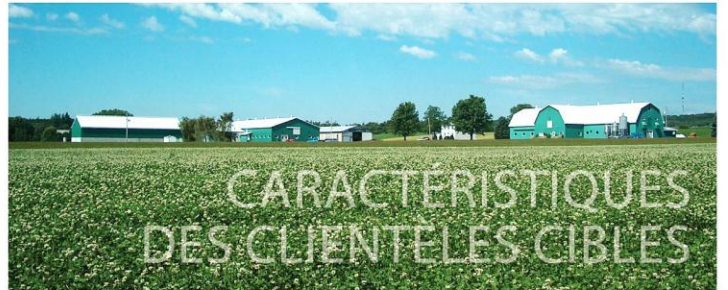
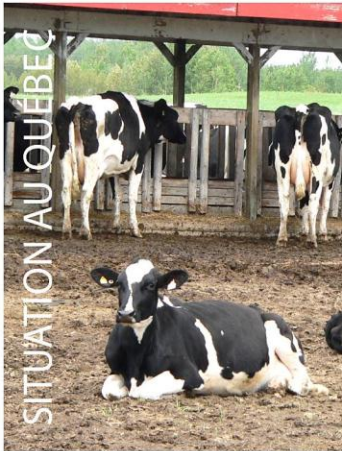


STRATÉGIE COLLECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOLOGIQUE QUÉBÉCOIS 2014-2018



Document préparé par
la Filière biologique du Québec
Lévis (Québec), Avril 2014

FILIERE
BIOLOGIQUE
DU QUÉBEC 

Réalisation

Ce document a été réalisé sous la supervision de la Filière biologique du Québec, grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Coordination du projet

Alain Rioux, président, Groupe PGP

Lucie Corriveau, adjointe administrative, Groupe PGP

Recherche et rédaction du plan

Alain Rioux, président, Groupe PGP

Soutien à la rédaction du plan

Sylvie Petitpas, consultante en communication

Révision linguistique

Magali Blein, Mots de passe inc

Édition : Avril 2014

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
1. INTRODUCTION.....	2
2. ÉVOLUTION DU SECTEUR BIOLOGIQUE QUÉBÉCOIS	3
3. NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR.....	4
4. PROCESSUS DE CONSULTATION ET RÉSULTATS.....	4
4.1 Processus	
4.2 Résultats de la consultation	
5. AXE SUR LA VALORISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES	8
5.1 Bilan des actions 2010-2013	8
5.2 Atteinte de l'objectif principal 2010-2013	8
5.3 Évolution de la demande québécoise.....	9
5.4 Axe de développement et cibles stratégiques	10
5.5 Plan d'action 2014-2018 – Valorisation des aliments biologiques.....	11
5.6 Indicateurs de résultats	12
6. AXE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE	13
6.1 Bilan des actions 2010-2013	13
6.2 Atteinte des objectifs 2010-2013	14
6.3 Évolution de l'offre québécoise par secteur de production.....	15
6.4 Axe de développement et cibles stratégiques	17
6.5 Plan d'action 2014-2018 – Développement de l'offre	18
6.6 Indicateurs de résultats	19
7. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE COLLECTIVE	20
Annexe 1 – Cadre d'orientation utilisé pour l'exercice de consultation.....	21
Annexe 2 – Liste des participants et participantes aux rencontres de consultation.....	22
Annexe 3 – Résultats de l'évaluation de l'exercice de consultation	23
Annexe 4 – Bilan des activités 2010-2013 – Valorisation des aliments biologiques.....	24
Annexe 5 – Bilan des activités 2010-2013 – Développement de l'offre	26
Annexe 6 – Atteinte des objectifs 2010-2013 – Développement de l'offre	29
Annexe 7 – Cibles stratégiques sur le développement de l'offre.....	30
Annexe 8 – Structure de mise en œuvre de la stratégie collective 2014-2018.....	37

AVANT-PROPOS

Depuis 2004, le secteur biologique québécois a mis en œuvre, avec succès, des stratégies découlant de deux planifications de développement collectives. Le secteur peut donc compter sur des acquis importants tels un système de contrôle des produits d'appellation biologique pour assurer aux consommateurs l'authenticité des produits, ainsi qu'une bonne connaissance des marchés et des caractéristiques des consommateurs pour soutenir les décisions commerciales des entreprises. De plus, le secteur bénéficie de nombreuses retombées en matière de valorisation des produits d'appellation biologique, dont une entente avec Aliments du Québec pour utiliser un logo certifiant à la fois la provenance et le mode de production, dans le but d'assurer une meilleure visibilité des produits en magasin.

En 2013, après quatre années de mise en œuvre du *Plan de développement du secteur biologique du Québec, 2010-2013*, le secteur a établi un consensus sur la nécessité d'actualiser la stratégie de développement du secteur biologique québécois, pour tenir compte de l'évolution rapide du contexte commercial.

Les membres du conseil d'administration de la Filière biologique du Québec ont alors choisi de retenir une démarche qui prévoyait la tenue d'un exercice de consultation auprès des principaux partenaires de la Filière. Cet exercice avait pour but de dégager les principaux éléments d'une stratégie concertée de développement pour les prochaines années.

Je suis donc heureux de constater que la stratégie collective issue de cette démarche prend en considération tant les besoins des acteurs du secteur que les attentes des consommateurs, avec deux axes de développement qui sont de nature à stimuler autant l'offre que la demande des produits biologiques. De plus, elle s'inscrit dans la continuité des actions menées jusqu'à maintenant, ce qui lui donne de bonnes assises.

À titre de président de la Filière, j'ai comme objectif de faire de cette stratégie collective un outil de coordination efficace qui contribuera à mobiliser le plus grand nombre possible de partenaires, afin que nous puissions atteindre ensemble les objectifs de développement du secteur. Pour ma part, je suis convaincu qu'avec cette nouvelle stratégie, le secteur biologique s'offre les meilleurs moyens pour optimiser son positionnement sur l'échiquier alimentaire québécois.

A handwritten signature in blue ink, reading "Daniel Dubé".

Daniel Dubé, président

1. INTRODUCTION

L'agriculture biologique est basée sur des pratiques d'aménagement et de gestion agricole qui visent à conserver l'équilibre et la qualité des écosystèmes. Les méthodes de production utilisées dans les entreprises sont des plus modernes et doivent permettre de maintenir et d'améliorer tant la structure que la fertilité du sol. Le mode de production biologique s'appuie aussi sur des pratiques agro-environnementales de sélection et de rotation des cultures, de gestion des eaux et de recyclage des résidus végétaux et animaux, qui contribuent grandement à la protection de l'environnement.

Dans le respect de toutes ces pratiques, les producteurs biologiques ne peuvent utiliser ni intrants de synthèse (pesticides, fertilisants, etc.), ni hormones de croissance, ni organismes génétiquement modifiés (OGM). De leur côté, les transformateurs n'utilisent qu'une liste très restreinte d'additifs alimentaires permis par le cahier des charges qui régit la transformation d'aliments biologiques. Ainsi, les produits biologiques peuvent être reconnus comme des aliments sains produits dans un environnement sain.

Il est clair qu'un tel mode de production s'inscrit dans les grandes tendances actuelles de consommation. En effet, les sondages menés auprès des consommateurs du Québec et d'ailleurs démontrent que ces derniers sont de plus en plus sensibles à l'aspect « qualité des aliments » et qu'ils font davantage le lien entre les aliments qu'ils consomment et leur santé. Les consommateurs se soucient également de la protection de l'environnement, favorisent les achats de proximité et se préoccupent du bien-être animal. Comme les produits biologiques répondent aux valeurs des consommateurs d'aujourd'hui, la demande pour ce type de produits ne peut que s'accroître d'une année à l'autre.

Dans ce contexte, le secteur biologique québécois doit convenir d'une stratégie collective pour relever les nombreux défis posés par la nécessité d'un plus grand approvisionnement des marchés. Fort heureusement, l'industrie a l'avantage de pouvoir compter sur un savoir-faire solide des producteurs et des transformateurs d'aliments biologiques, qui sont déjà en mesure de mettre en marché plus de 5 600 produits différents. De plus, les détaillants développent davantage de moyens pour offrir ces produits à leurs clients. L'ouverture de plusieurs magasins spécialisés dans la vente au détail de produits biologiques témoigne d'ailleurs de la vivacité du commerce dans ce domaine.

Enfin, le secteur biologique québécois a développé une grande capacité de concertation de tous les acteurs de la filière, ce qui constitue un atout important pour la mise en œuvre d'une stratégie collective.

2. ÉVOLUTION DU SECTEUR BIOLOGIQUE QUÉBÉCOIS

Le commerce des produits biologiques se mondialise de plus en plus. L'harmonisation des normes de production biologique et la signature d'ententes d'équivalence entre différents pays facilitent grandement les échanges internationaux. Ainsi, en 2013, le marché mondial des produits biologiques a généré des ventes de près de 64 milliards \$.

En Amérique du Nord, entre 2001 et 2012, la demande des marchés américain et canadien pour des produits biologiques a plus que quadruplé, passant de 8 à 35 milliards \$. En ce qui concerne seulement le marché canadien, il a connu une croissance rapide, passant de près de 1,2 milliard \$ en 2006 à 3,7 milliards \$ en 2012.

Le Québec participe à ce mouvement avec une progression continue de la demande de produits biologiques. En 2012, le marché québécois des produits biologiques était évalué à près de 400 millions \$, soit 13 % de la demande canadienne (COTA, 2013), ce qui est cependant peu au regard de la proportion que représente la population du Québec (23 %) dans le Canada.

Pour répondre à la forte croissance de la demande, le Québec a toutefois enregistré des augmentations significatives de la production agricole biologique. Ainsi, en 2012, avec ses 1040 entreprises de production, ses 216 entreprises de transformation et ses 100 entreprises de conditionnement et de courtage, le secteur biologique québécois mettait en marché près de 5 600 produits, ce qui représente une hausse de 40 % comparativement à 2010.

Le secteur biologique québécois offre une grande diversité de produits. Par ordre d'importance, les secteurs de production qui comptent le plus grand nombre d'entreprises sont ceux de l'acériculture, des grains, des fruits et légumes, des produits laitiers et des viandes. De plus, le Québec est maintenant le premier fournisseur mondial de sirop d'érable, de canneberges et de bleuets biologiques. Selon plusieurs experts, la culture biologique correspondrait bien à l'agriculture de type « nordique » que l'on pratique au Québec.

Malgré toutes ces données encourageantes, de nombreux transformateurs et distributeurs québécois n'ont pas suffisamment accès aux volumes de produits biologiques québécois qui seraient nécessaires pour répondre à la demande de leurs clientèles. Le secteur biologique québécois fait donc face à un enjeu de taille : augmenter son offre de produits biologiques et éviter ainsi que la croissance des marchés ne se fasse principalement à partir de produits importés.

3. NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

En 2013, les intervenants du secteur biologique ont établi un consensus sur la nécessité d'engager une démarche de réflexion stratégique pour doter le secteur de stratégies de développement mieux adaptées à l'évolution du contexte. Les principaux éléments qui ont mené à ce consensus étaient la pression de plus en plus grande des marchés, le manque d'approvisionnement en produits biologiques du Québec, les occasions d'affaires porteuses de création de richesse et d'emplois et la nécessité de faire une place à de nouveaux joueurs en mesure de travailler à l'essor du secteur biologique.

Les intervenants se sont également entendus pour que la vision du secteur biologique et les axes de développement qui avaient fait consensus en 2010 guident l'exercice de réflexion et de planification. De plus, ils ont établi que le cadre d'orientation déjà utilisé par le secteur biologique du Québec en 2010 servirait de base à la consultation qui devait être menée auprès des partenaires (annexe 1).

4. PROCESSUS DE CONSULTATION ET RÉSULTATS

4.1 Processus

Dans le but d'augmenter l'efficacité de l'exercice de consultation, le conseil d'administration a adopté un processus en deux phases : une phase préparatoire pour structurer les rencontres de consultation et une phase de consultation qui comprenait la tenue de trois rencontres avec les partenaires.

La formule de consultation retenue pour les rencontres comprenait la tenue de votes par voie électronique sur près de 30 questions en lien avec les cinq enjeux de développement retenu. Cette approche prévoyait donc la confidentialité des réponses des participants. Lors de chacune des trois rencontres de consultation, on retrouvait les trois grands blocs d'animation suivants :

- l'évolution des marchés, de la consommation et du commerce;
- le positionnement et la place du Québec dans le marché biologique;
- les enjeux de développement et les priorités d'action.

L'exercice prévoyait aussi la tenue de périodes d'échanges sur les résultats de chaque bloc d'animation.

4.2 Résultats de la consultation

4.2.1 Phase préparatoire

La phase préparatoire à la consultation a permis d'élaborer le cadre de l'exercice et d'intégrer, dans une présentation visuelle, l'ensemble des renseignements nécessaires pour favoriser la participation des personnes invitées.

Ces renseignements portaient sur les points suivants :

- le rôle des participants;
- la mise en contexte de chaque enjeu de développement;
- des questions sur chacun de ces enjeux.

La mise en contexte de chaque enjeu comprenait les plus récentes données commerciales et économiques sur le secteur biologique, ce qui a d'ailleurs soulevé beaucoup d'intérêt de la part des participants. Pour l'enjeu visant à « augmenter l'offre de produits biologiques québécois en fonction de l'évolution des marchés », la présentation comprenait des données précises par secteur de production, en plus des informations d'ordre général.

4.2.2 Phase de consultation

La phase de consultation comprenait initialement trois rencontres avec les partenaires. Il a été possible de tenir les deux premières rencontres et chacune d'elles a permis de réunir des groupes composés de plus de 20 personnes. En ce qui concerne la troisième rencontre, qui devait regrouper des personnes travaillant au gouvernement et dans des corporations gouvernementales, de même que des certificateurs, elle a dû être annulée sur recommandation des autorités du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), qui souhaitaient laisser toute la place à l'industrie pour cet exercice.

La liste des personnes invitées à participer à l'exercice a été établie sur la base de propositions des membres du conseil d'administration de la Filière et la sélection a été faite de façon à s'assurer de joindre les principaux acteurs du secteur biologique. Sur une trentaine de personnes invitées à chaque rencontre, une vingtaine d'entre eux ont répondu positivement à l'invitation, ce qui a permis d'atteindre l'objectif de participation visé.

Au total, 42 personnes ont eu la possibilité de faire valoir leurs points de vue (annexe 2) :

- 11 grossistes et détaillants;
- 11 transformateurs;
- 4 producteurs/transformateurs;
- 12 producteurs;
- 4 conseillers à la recherche, au développement et au transfert.

La phase de consultation a permis d'obtenir des indications très claires sur plusieurs points importants, puisque l'on n'a enregistré qu'un faible écart relativement aux réponses à ces questions entre les deux groupes consultés. Ces points sont les suivants :

- les perspectives de développement du secteur;
- le potentiel de développement du secteur;
- les enjeux de développement prioritaires;
- le futur mandat de la Filière biologique.

Les acteurs de l'ensemble du secteur ont démontré leur intérêt à disposer d'une bonne stratégie de développement en s'engageant sérieusement dans l'exercice de consultation. Ils

ont confirmé leur adhésion à la mise en place d'une stratégie qui prend en compte les intérêts collectifs du secteur, en faisant valoir leurs points de vue par des réponses aux questions posées lors des rencontres et en participant aux échanges sur les différents enjeux. Pour chacun des enjeux, les participants ont accordé la priorité à des pistes d'action qui ont été soumises au conseil d'administration de la Filière par la suite. Les membres du conseil d'administration de la Filière ont ainsi pu valider le travail accompli et ajouter leurs commentaires.

L'exercice de consultation a permis de dégager de bonnes indications sur les orientations souhaitées par les principaux intervenants du secteur et de faire des recommandations pour déterminer les responsables de la coordination des actions considérées comme étant prioritaires.

4.2.3 Perspectives de développement du secteur

Les participants à l'exercice de consultation ont évalué que les perspectives de développement des marchés américain et canadien étaient encore très bonnes pour les aliments biologiques, sur un horizon de cinq ans. Sur le plan quantitatif, les choix de réponses pondérés de l'ensemble des participants donnent une prévision de croissance annuelle de 7 % pour le marché du Canada et de 8 % pour celui des États-Unis. Si l'on prend ces taux annuels d'augmentation en compte, le marché américain pourrait augmenter de 13,3 milliards \$ sur 5 ans, pour passer de 29,2 à 42,5 milliards \$ en 2019. Pour sa part, le marché canadien pourrait augmenter de 1,3 milliard \$ pour la même période et passer de 3 à 4,3 milliards \$ en 2019.

Cette appréciation des marchés par les principaux acteurs du secteur confirme la perspective d'un bel avenir pour le secteur biologique. Le consensus du milieu à cet égard revêt une grande importance, car il indique que la consommation de produits biologiques ne peut plus être considérée comme une mode passagère. Il s'agit d'un constat majeur, qui devrait inciter les entreprises et les intervenants à investir davantage dans le développement du secteur biologique québécois.

En plus de ces données fort encourageantes, les participants aux plénières ont fait ressortir l'écart significatif, à l'avantage du marché bio, entre les perspectives de développement du marché des aliments conventionnels et celles du marché des aliments biologiques, pour les cinq prochaines années. Par ailleurs, même si les perspectives de croissance annuelle moyenne pour les cinq prochaines années sont un peu plus faibles que celles obtenues dans les cinq dernières, les perspectives de volumes de produits à mettre en marché demeureront tout aussi importantes que par le passé.

Étant donné que, selon plus de 50 % des participants à la consultation, l'évolution de l'approvisionnement bio devrait se faire dans une plus grande proportion de produits en provenance du Canada, les perspectives d'augmentation de l'offre québécoise sont des plus intéressantes. Parmi les préoccupations émises par les participants du groupe des transformateurs/distributeurs, celle de l'approvisionnement est revenue à plusieurs reprises et

quelques-uns d'entre eux ont semblé particulièrement soucieux quant à la capacité de l'offre québécoise à répondre à la demande.

4.2.4 Potentiel de développement du secteur

Les participants à l'exercice de consultation considèrent que le positionnement actuel du secteur est bon et ils sont encore plus optimistes en ce qui concerne son potentiel de développement. Ainsi, à la question : « Comment évaluez-vous le positionnement actuel du secteur biologique québécois au Canada? », 78 % des répondants étaient d'avis que le positionnement du Québec était bon (56 %), très bon (17 %) et excellent (5 %), alors qu'à la question : « Comment évaluez-vous le potentiel de développement du secteur biologique québécois? », les répondants l'estimaient comme étant bon (37 %), très bon (42 %) et excellent (9 %).

4.2.5 Enjeux de développement prioritaires

Au cours des deux rencontres de consultation, les participants ont eu la possibilité de se prononcer deux fois pour établir l'ordre de priorité des enjeux de développement du secteur. Ils pouvaient faire un premier choix, par vote, dès le début de la rencontre et confirmer ce choix ou changer leur vote à la fin de l'exercice, après avoir été informés des plus récentes données commerciales et économiques du secteur, et avoir entendu les commentaires des autres participants sur les résultats obtenus à chaque question. Il faut souligner que le vote électronique permettait à un participant de ne faire qu'un seul choix par question.

En premier lieu, l'exercice a démontré que l'enjeu de la valorisation des produits biologiques se démarquait nettement des autres, puisqu'il a obtenu 80 % des votes des participants aux deux rencontres de consultation. Les participants considéraient en effet la valorisation des produits d'appellation biologique à la fois comme un levier essentiel au développement de la demande et comme le meilleur moyen de conditionner une augmentation de l'offre. Par la suite, les échanges tenus entre les membres du C.A. de la Filière, lors de la rencontre présentant les résultats de la consultation, ont permis de confirmer ce choix des participants, faisant ainsi de l'enjeu de la valorisation la priorité principale du secteur biologique pour les prochaines années.

Dans les choix de priorités, les participants à la consultation ont établi que l'enjeu sur le développement de l'offre en fonction de la demande devait être la deuxième priorité du secteur. Encore une fois, les échanges tenus lors des séances plénières des deux rencontres ont confirmé et renforcé ce choix des participants, puisqu'une grande partie d'entre eux s'entendait pour dire que l'approvisionnement avec des produits québécois répondait à une tendance de marché et que cette tendance était encore plus forte pour les aliments biologiques que pour bien d'autres produits. Les grossistes, les détaillants et les transformateurs présents aux rencontres ont d'ailleurs exprimé leur intérêt à développer de nouveaux marchés à partir de produits agricoles biologiques québécois.

En considérant les résultats de l'exercice de consultation et en tenant compte également du contexte des ressources limitées du secteur biologique, le nouveau plan d'action du secteur

biologique devrait donc être structuré selon deux axes de développement : celui sur la valorisation des produits d'appellation biologique et celui sur le développement de l'offre en fonction de la demande.

4.2.6 Évaluation de l'exercice de consultation

Les résultats du questionnaire d'évaluation remis aux participants lors de chaque rencontre ont fait ressortir un taux de satisfaction élevé de la part des participants à l'exercice (annexe 3).

5. AXE SUR LA VALORISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES

5.1 Bilan des actions 2010-2013

Le choix des activités 2010-2013 du secteur liées à la valorisation des produits d'appellation biologique avait été établi à la suite de plusieurs consultations faites auprès des partenaires. Pendant toute cette période, la Filière biologique a agi comme mandataire du milieu et du gouvernement du Québec dans le dossier de la valorisation.

Le bilan des actions 2010-2013 compte les principales activités suivantes :

- un plan de valorisation 2010-2013;
- trois sondages des consommateurs;
- un cahier spécial 100 % bio;
- une série journalistique;
- une participation au Salon international de l'alimentation de Montréal;
- une convention entre la Filière biologique et Aliments du Québec pour encadrer la nouvelle déclinaison Aliments du Québec – Bio;
- la production et la diffusion de matériel promotionnel (dépliants, bloc-notes, etc.);
- la participation de la Filière à la Semaine BIO canadienne.

La description de chacune de ces activités se trouve à l'annexe 4.

5.2 Atteinte de l'objectif principal 2010-2013

L'objectif principal poursuivi par les différentes activités de valorisation était d'augmenter d'au moins 10 % le degré de confiance des consommateurs québécois à l'égard des produits biologiques. Cet objectif serait atteint en grande partie, puisque les données croisées provenant de différents sondages menés auprès des consommateurs révèlent que le degré de confiance de l'ensemble des consommateurs envers les produits biologiques serait passé de 56 % en 2010 à 64 % en 2013, soit une augmentation significative de 8 %. De façon plus détaillée, les non-consommateurs de produits biologiques (44 % de l'échantillon) affichaient, en 2013, un degré de confiance de seulement 45 % alors que les consommateurs de ce type de produits (56 % de l'échantillon) affichaient un degré de confiance de 79 %.

Cependant, selon ces mêmes sondages, le degré de confiance ne serait pas le facteur le plus important pour déterminer les intentions d'achat des consommateurs envers les produits biologiques, puisque moins de 4 % des consommateurs de ce type de produits ont évoqué le manque de confiance comme frein principal à l'achat. D'autres facteurs, comme le prix, la variété, la fraîcheur et la disponibilité des aliments biologiques, les influenceraient davantage au regard de la fréquence et des volumes d'achats. Pour l'avenir, il serait donc essentiel de mesurer les progrès du secteur sur la base de nouveaux indicateurs de résultats, davantage en lien avec les statistiques de ventes.

La publication d'études de marché récentes permettra d'ailleurs au secteur d'utiliser ce type d'indicateurs de croissance, puisque ces études comprennent des données sur les volumes de ventes et la fréquence d'achat d'aliments biologiques.

5.3 Évolution de la demande québécoise

La Filière biologique du Québec a supervisé deux sondages sur la consommation de produits biologiques au Québec, ainsi qu'une analyse du marché des aliments biologiques au Canada et au Québec.

Les données recueillies par les sondages et l'étude indiquent clairement que, depuis trois ans, le secteur biologique québécois connaît, pour la première fois, une forme de stagnation au regard du nombre de consommateurs, de la fréquence d'achat d'aliments biologiques et de la proportion d'aliments biologiques dans le panier d'épicerie. De plus, l'analyse du marché canadien des aliments biologiques démontre qu'en proportion de sa population, le Québec se classe dernier pour ce qui est des ventes d'aliments biologiques. Cependant, malgré ce constat, le secteur biologique peut continuer à compter sur une clientèle fidèle et convaincue, qui représente près de 20 % des consommateurs, pour soutenir son développement.

La situation observée au Québec suggère que la stratégie de mise en valeur à caractère informatif, utilisée jusqu'à maintenant pour rejoindre les clientèles du bio, aurait atteint ses objectifs et devrait être revue en conséquence. Les principales caractéristiques des produits biologiques seraient beaucoup mieux connues du grand public, ce qui était le but des premières activités de valorisation.

Presque tous les répondants aux sondages supervisés par la Filière biologique, soit 98 %, ont déclaré savoir que les produits certifiés biologiques répondaient à des critères particuliers et 82 % ont mentionné être au courant que des audits annuels étaient effectués par des organismes indépendants. De plus, selon les données du sondage de Vision Critical que l'on retrouve dans l'étude de marché, plus des trois quarts des répondants auraient été en mesure de nommer des substances interdites dans la production ou la culture de produits biologiques : agents de conservation synthétique (84 %), colorants artificiels (77 %), OGM (79 %).

Toutes ces données réunies indiquent que le moment serait opportun pour que le secteur biologique québécois développe une nouvelle stratégie de communication/marketing axée davantage sur les critères de plus-value des produits biologiques. Cette stratégie devrait tenir

compte des avantages et des bénéfices des aliments biologiques sur les plans de la santé, de l'environnement et du goût, afin de renforcer l'image de marque du bio auprès des consommateurs québécois et d'augmenter la régularité des achats d'aliments biologiques au Québec.

5.4 Axe de développement et cibles stratégiques

L'exercice de consultation a permis de dégager l'axe de développement sur la valorisation et les cibles stratégiques qui en découlaient comme étant l'une des priorités.

5.4.1 Axe de développement

Augmenter la régularité des achats d'aliments biologiques par la mise en œuvre d'une stratégie de communication/marketing de type associatif.

5.4.2 Cibles stratégiques

- Développer et faire valider auprès de consommateurs et de partenaires de la Filière un concept de stratégie de communication/marketing pour les cinq grands secteurs de production bio.
- Mettre en place un programme de partenariat financier pour soutenir la réalisation de la stratégie de communication/marketing sur plusieurs années.
- Doter le secteur des aliments biologiques d'un chargé de projets en mesure de soutenir la conception, la recherche de financement et la mise en chantier d'une stratégie de communication/marketing.
- Mettre en œuvre une stratégie de communication/marketing sur un horizon de quatre ans.

5.5 Plan d'action 2014-2018 – Valorisation des aliments biologiques

Les activités présentées dans le tableau suivant ont été déterminées en fonction des cibles stratégiques retenues par les partenaires pour l'axe sur la valorisation.

Tableau des activités 2014-2018 – Valorisation des aliments biologiques

Activités	Échéance	Responsable	Partenaires envisagés	Commentaires
Formation d'un comité de suivi pour l'axe valorisation	Septembre 2014	Filière biologique	Aliments du Québec, producteurs, transformateurs et détaillants	Au moins un représentant pour chacun des cinq grands secteurs de production
Démarches en vue d'obtenir les services d'un chargé de projets pour l'axe valorisation	Septembre 2014	Filière biologique	Comité de suivi	Avec l'aide d'une firme spécialisée
Validation et adoption d'un concept de stratégie communication/marketing pour stimuler la vente d'aliments biologiques	Octobre 2014	Comité de suivi valorisation	Aliments du Québec, fédérations de l'UPA (syndicats de producteurs bio), transformateurs, détaillants et gouvernement du Québec	Sous la coordination de l'agent de concertation et du chargé de projets
Mise en place du programme de partenariat financier	Septembre à décembre 2014	Comité de suivi valorisation	Aliments du Québec, fédérations de l'UPA (syndicats de producteurs bio), transformateurs, détaillants et gouvernement du Québec	Sous la responsabilité du chargé de projets
Organisation de rencontres de partenaires financiers en vue de l'obtention du soutien financier prévu au programme de partenariat	Octobre à décembre 2014	Comité de suivi valorisation	Aliments du Québec, fédérations de l'UPA (syndicats de producteurs bio), transformateurs, détaillants et gouvernement du Québec	Sous la coordination de l'agent de concertation et du chargé de projets
Coordination de la mise en œuvre des activités prévues dans la stratégie de communication/marketing des aliments biologiques	Décembre 2014 à mars 2018	Comité de suivi valorisation	Aliments du Québec, fédérations de l'UPA (syndicats de producteurs bio), transformateurs, détaillants et gouvernement du Québec	Sous la coordination de l'agent de concertation et du chargé de projets

Note : Les partenariats envisagés ne sont pas exclusifs. Certains d'entre eux sont déjà établis alors que d'autres restent à confirmer.

5.6 Indicateurs de résultats

Les indicateurs présentés dans le tableau qui suit permettront de mesurer l'atteinte des objectifs concernant la valorisation des produits d'appellation biologique.

Indicateurs	Objectifs 2014-2018	Augmentation en % sur 3 ans
1. Nombre de nouveaux consommateurs	Faire passer de 56 % à 64 % le pourcentage de consommateurs d'aliments biologiques.	14 %
2. Fréquence d'achat hebdomadaire d'aliments biologiques	Faire passer de 56 % à 66 % le pourcentage de consommateurs dont la fréquence d'achat d'aliments biologiques est hebdomadaire.	18 %
3. Volume de produits biologiques québécois vendus au Québec	Faire passer de 30 % à 45 % la part des produits biologiques québécois vendus au Québec.	50 %
4. Ventes de produits biologiques québécois	Faire passer de 120 à 180 millions \$ la part des ventes des produits biologiques québécois sur le marché du Québec.	50 %
5. Création d'emplois à temps plein dans le secteur biologique	Faire passer de 7 000 à 8 500 le nombre d'emplois à temps plein dans le secteur biologique.	20 %

L'atteinte de ces objectifs dépendra de la volonté du secteur biologique de financer une campagne de promotion, qui devrait s'étendre sur au moins trois ans. L'ampleur de la campagne sera fonction de l'intérêt que le secteur portera au concept de stratégie de communication/marketing et à la mise en place d'un programme de partenariat financier. Pour bien mesurer la progression dans l'atteinte des indicateurs, un sondage auprès des consommateurs devra être fait en 2018.

6. AXE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE

6.1 Bilan des actions 2010-2013

Les activités 2010-2013 du secteur liées à l'offre et à la demande biologique qui avaient été établies découlaient généralement du Plan de développement du secteur. Pendant toute cette période, la Filière biologique a agi comme responsable de la mise en œuvre du Plan, avec le soutien de plusieurs partenaires du milieu et du gouvernement du Québec.

6.1.1 Connaissance des marchés

Le bilan des actions 2010-2013 en matière de connaissance des marchés comprend les activités suivantes :

- veille sur les marchés à partir d'une douzaine de sources d'information ciblées;
- diffusion d'information sur les marchés à partir du portail www.Bio-Marché.Info;
- acquisition d'une analyse du marché biologique américain avec des séries de données sur 10 ans (COTA, 2011);
- rapport sur l'analyse de la dynamique du marché biologique québécois (ÉcoRessources Consultant, 2012);
- étude de marché intitulée *Le marché québécois des produits biologiques : croissance, tendances et possibilités* (COTA, Filière, 2013).

6.1.2 Soutien aux entreprises du secteur biologique

Le bilan des actions 2010-2013 en matière de soutien aux entreprises comprend les activités suivantes :

- mesures financières de soutien aux entreprises agricoles (MAPAQ, 2010-2012);
- outil diagnostic et d'accompagnement de la transition à l'agriculture biologique, version test (CETAB+, 2013);
- publication de données utiles pour faire une conversion vers le bio sur les sites Internet de la Filière et de l'UPA;
- mise en place de la *Plateforme d'innovation en agriculture biologique* (IRDA, 2013);
- veille technologique, recherche appliquée et services-conseils (CETAB+);
- chaire de recherche du CRSNG en protection des cultures biologiques (CETAB+);
- essais et expérimentations à la ferme (clubs en agroenvironnement avec spécialité bio);
- rapport sur les besoins en recherche et développement, ainsi qu'en transfert technologique en agriculture biologique au Québec (CRAAQ bio);

- rapport de l'étude *Contribution des systèmes de production biologique à l'agriculture durable* (ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, 2011);
- forum sur la réglementation et les normes biologiques canadiennes (Filière, 2010, 2011,2012);
- ententes d'équivalences Canada-États-Unis et Canada-Europe (ACIA, 2010 et 2011);
- rapport *Enjeux et approches concernant l'atténuation des risques liés à la présence adventice de produits génétiquement modifiés dans les cultures biologiques au Canada* (ÉcoRessources Consultants, 2011).

La description de chacune de ces activités se trouve à l'annexe 5.

6.2 Atteinte des objectifs 2010-2013

En 2010, le secteur biologique québécois s'était fixé des objectifs de croissance assez ambitieux, sur un horizon de trois ans. Ces objectifs étaient : une augmentation des superficies en bio de 19 %, une augmentation du nombre d'entailles d'érablières de 17 %, une augmentation du nombre d'entreprises agricoles de 26 % et une augmentation du nombre d'entreprises de transformation de 11 %.

Tous les objectifs de croissance du secteur ont été atteints ou sont en bonne voie de l'être, sauf en ce qui concerne l'augmentation du nombre d'entreprises agricoles, puisque le secteur de la production n'a enregistré qu'une modeste hausse de 40 entreprises par rapport aux 300 visées par le Plan. Un tableau comparatif des résultats est présenté à l'annexe 6.

6.3 Évolution de l'offre québécoise par secteur de production

L'évolution de l'offre présente des enjeux de développement différents pour les cinq grands secteurs de production au Québec, dont le grand défi commun est de s'organiser pour mieux approvisionner les marchés.

La section qui suit permet d'avoir une meilleure compréhension des principaux enjeux liés au développement de chacun des secteurs de production.

6.3.1 Secteur des grains biologiques

État de la situation : le nombre d'entreprises du secteur des grains biologiques est passé de 225 en 2006 à 325 en 2012, ce qui a permis au secteur d'atteindre des superficies en production de l'ordre de 23 400 ha (CARTV, 2012). Le Québec offre actuellement une grande diversité de céréales sur les marchés nationaux et internationaux, comme le maïs, le soya, l'épeautre, l'orge, l'avoine et le blé.

Problématique : actuellement, le Québec n'est pas en mesure d'approvisionner les nouveaux marchés en grains biologiques, tant pour la consommation humaine que pour la consommation animale. Or, les besoins en grains biologiques destinés à l'alimentation

animale vont augmenter de façon importante dans les prochaines années au Québec, sous la pression de projets d'élevage d'envergure qui vont générer des commandes supplémentaires de grains biologiques.

Défi : le principal défi du secteur des grains biologiques pour les prochaines années est de développer, à court terme, des mesures de soutien adaptées à la croissance des volumes de production et de nouvelles technologies ou processus pour protéger les cultures en régie biologique contre les vivaces.

Il est donc urgent de réunir les décideurs de ce secteur pour convenir d'un plan d'action sectoriel qui va prévoir des stratégies pour relever ces défis et augmenter rapidement les volumes de grains biologiques québécois.

6.3.2 Secteur des produits laitiers biologiques

État de la situation : le nombre d'entreprises du secteur laitier biologique est passé d'une cinquantaine d'entreprises en 2006 à 109 en 2012, alors que, pour sa part, la production passait de 16 millions de litres de lait biologique à plus de 38 millions pour la même période. En 2012, près de 40 % de la production canadienne de lait biologique provenait du Québec, ce qui a permis de combler une partie de la demande toujours croissante de l'Ontario et des provinces maritimes (SPLBQ, 2012).

Problématique : les ventes de produits laitiers biologiques québécois ne représentaient que 1,2 % du total des ventes au Québec en 2012 (FPLQ, 2012), alors qu'aux États-Unis, le taux de pénétration du marché américain des produits biologiques s'élevait à 5,7 % pour la même année (OTA, 2012). De plus, en février 2014, la liste d'attente québécoise pour des nouveaux producteurs ne comportait aucune inscription et la réserve en lait biologique pour l'approvisionnement de nouveaux marchés était très faible. Ce contexte indique que l'écart entre l'offre et la demande pourrait empêcher les entreprises québécoises de profiter pleinement des occasions de croissance qui s'offrent dans le secteur du lait biologique.

Défi : les partenaires du secteur laitier biologique québécois doivent poursuivre leurs démarches afin d'établir un plan stratégique sectoriel, qui aurait comme objectif principal de gérer le développement du secteur laitier biologique tout en permettant aux entreprises de conserver une bonne plus-value de leurs produits. De plus, le plan devrait prévoir des mesures en faveur de la relève agricole pour le secteur laitier biologique.

6.3.3 Secteur des fruits et légumes biologiques

État de la situation : de 2007 à 2012, le Québec a connu une bonne augmentation du nombre d'entreprises dans le secteur des fruits et légumes biologiques. Pour le secteur des légumes biologiques en champs, le nombre d'entreprises est passé de 140 en 2007 à 180 en 2012, alors que pour le secteur des fruits biologiques, le nombre est passé de 180 en 2007 à près de 300 en 2012 (CARTV). Cependant, comme certaines de ces entreprises peuvent se

retrouver dans les deux catégories, le nombre total d'entreprises (480) est nécessairement plus élevé que ce qu'il est en réalité.

Problématique : un très petit nombre d'entreprises québécoises sont en mesure de fournir les grandes chaînes d'alimentation et les magasins spécialisés en légumes biologiques. Ce problème d'approvisionnement est lié en bonne partie à la petite taille des entreprises de ce secteur, qui ne peuvent produire les volumes suffisants pour répondre aux besoins des clientèles de ces magasins. Par conséquent, les détaillants doivent souvent se tourner vers les produits importés pour combler leurs besoins.

Défi : les entreprises du secteur des légumes biologiques qui désirent pénétrer les grandes surfaces doivent se regrouper, soit en s'associant à des groupes existants ou en proposant à de grandes entreprises légumières québécoises de se doter d'une gamme de produits biologiques pour mieux desservir le marché québécois.

6.3.4 Secteur des viandes biologiques

État de la situation : le nombre d'entreprises québécoises dans le secteur des viandes biologiques est passé d'une trentaine en 2006 à 88 en 2012 (CARTV, 2007 et 2012). Le secteur dispose donc maintenant d'une masse critique d'entreprises suffisante pour développer une approche collective. Cependant, les producteurs de viandes font face à de nombreux problèmes sur les plans technique et agronomique, et doivent composer avec le prix élevé des grains biologiques, qui rend l'alimentation des animaux dispendieuse. De plus, le manque d'uniformité de la qualité des carcasses nuit encore au développement des marchés.

Problématique : dans le contexte actuel, le secteur ne parvient pas à répondre aux besoins d'approvisionnement du marché québécois en viandes fraîches biologiques. Présentement, ce marché des viandes biologiques au Québec est approvisionné principalement par les bovins de boucherie et les vaches laitières de réforme alors que la viande bovine provient majoritairement de l'Ontario. Le Québec doit donc s'organiser pour prendre une meilleure part du marché québécois des viandes bovines.

Défi : les partenaires du secteur des viandes biologiques doivent continuer à mettre en place des stratégies de regroupement de l'offre qui vont donner au secteur le positionnement nécessaire pour saisir les nouvelles possibilités d'affaires et profiter des tendances du marché des viandes biologiques. Considérant que les structures actuelles des entreprises rendent difficiles l'atteinte du seuil de rentabilité dans ce secteur, ce dernier doit aussi se doter d'une meilleure offre en services-conseils.

6.3.5 Secteur acéricole biologique

État de la situation : le nombre d'érablières biologiques au Québec a augmenté au cours des dernières années, passant de 270 en 2007 à 392 en 2012, alors que le nombre d'entailles sous régie biologique doublait au cours de la même période, pour atteindre 7 millions

d'entailles (CARTV, 2007 et 2012). De plus, en 2012, la production de sirop d'érable biologique représentait 20 % du volume total de la production québécoise de sirop d'érable.

Problématique : la réserve de sirop d'érable biologique québécois est à son plus bas, à la suite d'un achat massif d'un partenaire de la distribution en 2013. Par ailleurs, les normes biologiques acéricoles canadiennes sont plus contraignantes que les normes américaines, ce qui entretient nécessairement une situation de concurrence inéquitable sur le marché américain.

Défi : les partenaires du secteur acéricole québécois doivent planifier la constitution d'une réserve de sirop d'érable biologique, de façon à s'assurer qu'elle soit suffisante pour le maintien et le développement des marchés domestiques et d'exportation.

6.4 Axe de développement et cibles stratégiques

L'exercice de consultation a permis de dégager l'axe sur le développement de l'offre et les cibles stratégiques qui en découlaient comme étant l'une des priorités.

6.4.1 Axe de développement

Augmenter l'offre de produits biologiques québécois en fonction de la demande des marchés

6.4.2 Cibles stratégiques 2014-2018

- Faire reconnaître le secteur biologique québécois comme une option économique des plus intéressantes auprès des partenaires et des décideurs québécois.
- Offrir un soutien à la conversion, au maintien et à la création d'entreprises en agriculture biologique.
- Améliorer la coordination des efforts de développement des filières sectorielles biologiques québécoises.
- Développer le mode de commercialisation des produits biologiques en circuits courts.
- Évaluer et prévenir les répercussions de la présence de cultures GM sur le développement de l'offre et la demande de produits biologiques québécois.
- Participer à la révision des normes biologiques canadiennes et revoir l'application des coûts de certification et du système de surveillance des produits au Québec.
- Doter le secteur biologique québécois d'un chargé de projets en mesure de soutenir la mise en œuvre des cibles stratégiques de l'axe sur le développement de l'offre en fonction de la demande.

Les éléments de réflexion stratégique qui ont mené les partenaires à retenir ces cibles stratégiques, de même que les stratégies pour leur mise en œuvre se retrouvent à l'annexe 7.

6.5 Plan d'action 2014-2018 – Développement de l'offre

L'axe sur le développement de l'offre a un caractère très particulier en ce qu'elle comprend des enjeux diversifiés qui demandent l'engagement et l'expertise de plusieurs organisations. Plusieurs intervenants du secteur ont d'ailleurs fait ressortir le besoin de travailler de façon concertée pour mettre en œuvre les cibles stratégiques retenues.

Par conséquent, la meilleure façon de mettre en œuvre l'ensemble des cibles stratégiques serait de former un comité multidisciplinaire, composé de représentants de toutes les organisations en cause, pour s'assurer de bien coordonner les différents travaux liés au développement de l'offre.

Cette proposition de plan d'action pourra servir de base aux travaux du comité multidisciplinaire. Les activités proposées dans ce plan ont été déterminées en fonction des cibles stratégiques retenues par les partenaires pour l'axe sur le développement de l'offre.

Tableau des activités 2014-2018 – Développement de l'offre

Activités	Échéance	Responsable	Partenaires envisagés	Commentaires
Formation d'un comité multidisciplinaire sur le développement de l'offre	Septembre 2014	UPA et Filière biologique	Fédérations de l'UPA, syndicats de producteurs bio, CETAB+, IRDA, MAPAQ, CARTV	En fonction des cibles stratégiques (réf. annexe 7)
Organisation d'une rencontre de démarrage du comité multidisciplinaire	Septembre 2014	UPA et Filière biologique	Membres du comité multidisciplinaire	Sous la coordination de l'agent de concertation
Démarches en vue d'obtenir les services d'un chargé de projets sur le développement de l'offre	Septembre 2014	UPA et Filière biologique	MAPAQ et quelques membres du comité multidisciplinaires	Avec l'aide d'une firme spécialisée
Organisation de la rencontre de la Table des partenaires du bio québécois (réf. annexe 8)	Octobre 2014	MAPAQ et Filière biologique	Ensemble des partenaires	Sous la coordination de l'agent de concertation et du chargé de projets
Démarches de consultation en vue de déterminer un objectif de croissance pour chaque filière sectorielle biologique	Novembre 2014	Comité multidisciplinaire	Fédérations de l'UPA, syndicats de producteurs bio, transformateurs, détaillants, CETAB+, IRDA, MAPAQ, CARTV et autres	Sous la coordination de l'agent de concertation et du chargé de projets

Activités	Échéance	Responsable	Partenaires envisagés	Commentaires
Mise en place du soutien des filières sectorielles biologiques	Octobre 2014 à mars 2018	Comité multidisciplinaire	Ensemble des partenaires	Sous la coordination du chargé de projets
Bilan des réalisations des différents partenaires et plan d'action 2016	Octobre 2015	Filière biologique	Table québécoise des partenaires du biologique	Sous la coordination de l'agent de concertation
Coordination de la mise en œuvre des activités prévues pour chaque cible stratégique (réf. annexe 7)	Octobre 2014 à mars 2018	Comité multidisciplinaire	Partenaires du secteur biologique québécois	Sous la coordination de l'agent de concertation et du chargé de projets

Note : Les activités présentées dans ce tableau ont été déterminées en fonction des cibles stratégiques retenues par les partenaires pour l'axe sur le développement de l'offre. Les partenariats envisagés ne sont pas exclusifs. Certains d'entre eux sont déjà établis alors que d'autres restent à confirmer.

6.6 Indicateurs de résultats

Les indicateurs présentés dans le tableau qui suit permettront de mesurer l'atteinte des objectifs concernant le développement de l'offre.

Indicateurs	Objectifs 2014-2018	Augmentation en % sur 3 ans
1. Superficies sous régie biologique ou en conversion	Faire passer de 52 000 à 68 000 hectares les superficies sous régie biologique.	30 %
2. Nombre d'entailles d'érablières sous régie biologique	Faire passer de 7,2 à 8,2 millions le nombre d'entailles d'érablières sous régie biologique.	14 %
3. Nombre d'entreprises agricoles dont les produits sont certifiés biologiques ou en conversion	Faire passer de 1040 à 1200 le nombre d'entreprises agricoles dont les produits sont certifiés biologiques.	15 %
4. Nombre d'entreprises de transformation dont les produits sont certifiés biologiques	Faire passer de 216 à 240 le nombre d'entreprises de transformation dont les produits sont certifiés biologiques.	11 %
5. Nombre de produits biologiques québécois	Faire passer de 5 600 à 7 000 le nombre de nouveaux produits biologiques.	25 %
6. Création d'emplois à temps plein dans le secteur biologique	Faire passer de 7 000 à 8 500 le nombre d'emplois à temps plein dans le secteur biologique.	20 %

Note : Les données qui ont permis d'établir les objectifs de croissance ont été fournies par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV). L'atteinte de ces objectifs dépendra de la volonté du gouvernement du Québec et du secteur biologique de mettre en place un soutien adapté et des mesures de transition pour la conversion d'entreprises agricoles vers le biologique. Les statistiques du CARTV devraient permettre de mesurer le degré d'atteinte des objectifs de croissance.

7. STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE COLLECTIVE

La mise en œuvre générale de la stratégie collective de développement du secteur biologique québécois doit refléter l'esprit de concertation qui a prévalu tout au long de l'exercice de consultation et prendre en compte les besoins exprimés par l'ensemble des partenaires au cours de cet exercice. À cet effet, une Table québécoise des partenaires du biologique devra être créée, avec le mandat d'orienter les travaux de mise en œuvre et d'ajuster le tir annuellement, si nécessaire.

De plus, à la demande des participants à l'exercice de consultation, la Filière biologique du Québec devra assurer à la fois le suivi à la concertation du secteur et la supervision de la mise en œuvre des cibles stratégiques de l'axe sur la valorisation des produits d'appellation biologique. Afin d'être en mesure de bien remplir ces deux mandats, la Filière devra pouvoir compter sur les services d'un agent de concertation et sur le soutien d'un chargé de projets dédié aux travaux sur la valorisation.

En ce qui a trait plus particulièrement à l'axe sur la valorisation, la Filière devra aussi former un « comité sur la valorisation », dont la responsabilité sera de superviser la mise en place des activités déterminées dans le plan d'action sur la valorisation et de faire rapport de l'avancement des travaux au conseil d'administration. Par la suite, la Filière devra déposer un bilan annuel à la Table québécoise des partenaires du biologique.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'axe sur le développement de l'offre, l'UPA et la Filière biologique devront former un comité multidisciplinaire, qui aura la responsabilité de la gestion de l'ensemble des projets découlant de cet axe. Pour sa part, le comité devra pouvoir compter sur les services d'un chargé de projets dédié au développement de l'offre. Ce comité devrait également faire rapport annuellement de l'état d'avancement des travaux à la Table québécoise des partenaires du biologique.

Par ailleurs, afin d'assurer une bonne coordination des activités de l'ensemble de la *Stratégie collective de développement du secteur biologique québécois 2014-2018*, la Filière biologique du Québec devra établir des modalités de collaboration entre le comité sur la valorisation des produits d'appellation biologique et le comité multidisciplinaire sur le développement de l'offre.

Un schéma sur la proposition de structure de mise en œuvre de la stratégie collective est présenté à l'annexe 8.

Cadre d'orientation utilisé pour l'exercice de consultation

Vision du secteur

La vision de développement retenue par les représentants du secteur est la suivante :

Le secteur biologique du Québec est reconnu pour la qualité, la variété et l'accessibilité de ses produits, ainsi que pour son apport à la protection de l'environnement et sa capacité concurrentielle sur le marché canadien et les marchés d'exportation.

Valeurs du secteur

Les principales valeurs du secteur biologique québécois sont l'intégrité de l'appellation biologique, le développement durable, la concertation, le dynamisme, la capacité concurrentielle et le leadership.

Axes de développement

Les membres du conseil d'administration de la Filière se sont entendus pour que le cadre d'orientation déjà utilisé par le secteur biologique du Québec serve de base à l'exercice de consultation. Les axes de développement qui avaient fait consensus en 2010 ont donc été au cœur de cet exercice.

En 2010, les cinq axes de développement du secteur biologique étaient les suivants :

- augmenter l'offre de produits biologiques québécois en fonction de l'évolution des marchés;
- valoriser l'appellation biologique au Québec;
- améliorer l'harmonisation de l'encadrement réglementaire canadien et québécois;
- soutenir l'établissement de maillages et de chaînes de valeur;
- augmenter le contrôle des contaminations géniques.

Ces axes de développement ont servi de base à la consultation auprès des différents intervenants du secteur.

Liste des participants et participantes aux rencontres de consultation

Noms et entreprises

Chakib Azizi	Bianca International Organic inc.
Robert Beauchemin	La Meunerie Milanaise Inc.
Hélène Bélanger	Maison Orphée
Joseph Boily	Fromagerie L'Ancêtre inc.
Josée Boisclair	IRDA / Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
Gérard Bouchard	Fromagerie Ferme des Chutes inc.
Josée Bournival	Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité
Germain Camiré	Viandes duBreton inc.
Marc Charbonneau	Avril Supermarché Santé
Marie-Lou Corbin	IGA-Sobeys
Thomas Dewavrin	Les Fermes Longprés Ltée
Daniel Dubé	Rachelle-Béry
Daniel Dubuc	Distribution Horizon Nature
Jean Duval	Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité
Denis Fiset	Symbiosis
Carole Fortin	Conseil canadien du commerce du détail (CCCD)
Dimitri Fraeys	Conseil de la transformation alimentaire et de la consommation (CTAC)
Yan Gordon	CAPÉ / Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique
Mario Goulet	Viandes duBreton inc.
Gilbert Halde	Syndicat des producteurs de lait biologique du Québec
Christian Joncas	Ferme Rivière Ferrée inc.
Pierre Labonté	Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec
Maryse Leblanc	IRDA / Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
Roch Leblond	Coop Alentour
Serge Leboeuf	Coop NORD-Bio
Marie-Pier Lefebvre	Ferme St-Ours inc.
Julie Lefort	Serres Lefort
Martin Le Moine	Fruit d'Or
André Michaud	Serres Lefort
Pierre Murray	Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec
Luc Nadeau	Fédération des producteurs acéricoles du Québec
Sophie Paquet	Coopérative La Manne
Richard Poulin	Ferme Anrilyn inc.
Serge Préfontaine	Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité
Gaétan Prince	Fromagerie L'Ancêtre inc.
André Roy	Viandes et charcuteries BioBic inc.
Stéphane Roy	Les Serres Biologico inc.
Gaston Rioux	Viandes et charcuteries BioBic inc.
Mélinda Rioux	Viandes et charcuteries BioBic inc.
Yves Saint-Vincent	Les Fermes Saint-Vincent
Marie-Philippe Saint-Vincent	Syndicat des producteurs de viandes biologiques du Québec
Réal Samson	Ferme Samson et fils
Linda Tomassini	Metro
Nicolas Turgeon	MAPAQ –Direction de l'appui à la recherche et à l'innovation

Résultats de l'évaluation de l'exercice de consultation

Un questionnaire d'évaluation remis aux participants a permis de constater que le taux de satisfaction des participants au regard de l'exercice était très élevé.

En ce qui a trait à l'organisation des rencontres :

- les questions liées à l'accueil, au lieu, à l'aménagement de la salle et à l'équipement utilisé ont donné une cote moyenne de 5,6 sur 6.

Par ailleurs, les participants comme les animateurs ont souligné que l'utilisation du vote électronique avait permis de maintenir un très bon niveau d'attention, contribuant ainsi au succès de l'exercice.

En ce qui a trait au contenu de l'exercice :

- les questions liées à la compréhension de l'objectif, à l'approche utilisée, aux mises en contexte et à la pertinence des questions ont donné une cote moyenne de 5,3 sur 6.

Il importe de souligner le fait que les participants des deux groupes se sont prononcés sur les mêmes questions.

En ce qui a trait à l'animation des rencontres :

- les questions liées à l'explication du rôle des participants et à leur compréhension de la présentation des animateurs, de même que l'aptitude des animateurs à susciter la participation des invités et à assurer le respect de l'horaire ont donné une note de 5,4 sur 6.

Bilan des activités 2010-2013 – Valorisation des aliments biologiques

Toutes les activités de valorisation présentées dans le présent bilan découlent du *Plan de valorisation de l'appellation biologique au Québec*, qui résultait d'un exercice de concertation avec les partenaires du secteur biologique.

1. Trois sondages menés auprès des consommateurs

Pour mieux connaître les motivations des consommateurs au regard de l'achat ou pas de produits biologiques, la Filière biologique a réalisé deux sondages. Le premier sondage a été mené en février 2011 et l'autre l'a été deux ans plus tard, en février 2013. Dans le but de pouvoir comparer les résultats entre les deux sondages et de mesurer l'évolution dans les achats et les intentions d'achat des consommateurs, les deux sondages comprenaient les mêmes questions. De plus, pour élargir encore son champ de connaissances sur la consommation des produits biologiques, la Filière s'est associée, en 2013, au Canadian Organic Trade Association (COTA) pour financer une étude de marché comprenant un relevé de ventes d'aliments biologiques dans les supermarchés par AC Nielsen et un sondage auprès des consommateurs mené par la firme Vision Critical.

Les données recueillies par ces trois sondages offrent un bon tableau de la consommation des produits biologiques et peuvent servir d'appui à l'établissement d'une stratégie marketing mieux adaptée à l'évolution des marchés.

2. Cahier spécial 100 % bio et série journalistique

En 2011, La Filière a mis en place et supervisé un projet de « cahier spécial 100 % bio » dans les sept quotidiens régionaux du Groupe Gesca, avec la participation financière des entreprises du secteur biologique. L'objectif visé par cette activité de valorisation était de mieux positionner sur la place publique les produits biologiques du Québec et de faire connaître leurs bienfaits sur les plans de la santé, de l'environnement et de l'économie. Sous le titre *Pourquoi manger bio*, ce cahier promotionnel a permis de rejoindre 1,5 million de lecteurs au Québec. La publication a donné lieu à des retombées très positives pour les entreprises et a permis de consolider les acquis du secteur en matière de consommation.

Étant donné les très bons résultats obtenus dans ce premier projet, la Filière et ses partenaires ont choisi d'établir un nouveau partenariat financier avec le Groupe Gesca en 2013. Il s'agissait cette fois de réaliser une série journalistique intitulée *L'univers bio*. Cette nouvelle activité de valorisation a également connu un vif succès et la parution échelonnée de huit articles hebdomadaires dans le quotidien *Le Soleil* a procuré une visibilité sans précédent au secteur biologique québécois. De plus, la diffusion des articles sur le Web a permis d'optimiser les retombées pour le secteur, tout en élargissant la portée de la série à l'ensemble des régions du Québec.

3. Salon international de l'alimentation de Montréal (SIAL)

Pour la première fois en 2012, des membres du conseil d'administration de la Filière et l'équipe de la direction générale ont participé au Salon international de l'alimentation (SIAL), conformément au plan d'action du secteur. La Filière a loué un kiosque et assuré une présence sur place pendant toute la durée du Salon (trois jours), ce qui lui a permis de tisser des liens afin de favoriser le commerce des produits biologiques québécois sur le marché international.

Les représentants de la Filière ont ainsi fait de nombreuses rencontres qui leur ont confirmé l'intérêt de plusieurs transformateurs d'ici et d'ailleurs dans le monde d'intégrer, à court terme, une gamme de produits biologiques dans leur production.

4. Convention entre la Filière biologique et Aliments du Québec

Afin d'augmenter la visibilité des produits biologiques en magasin, la Filière a mené plusieurs actions de promotion. Dans cette foulée, en mars 2013, les partenaires de la Filière ont fait le choix de s'associer à Aliments du Québec, pour avoir une meilleure gestion de la visibilité des produits biologiques québécois en magasin.

Grâce à la signature d'une convention de licence entre Aliments du Québec et la Filière biologique du Québec, les entreprises qui offrent des produits biologiques certifiés du Québec peuvent maintenant choisir d'utiliser la déclinaison Aliments du Québec – Bio. Le fait que la certification biologique soit associée à une certification de provenance représente sans nul doute un attrait supplémentaire pour les consommateurs qui ont à cœur d'acheter des produits biologiques tout en favorisant l'achat local.

5. Matériel promotionnel

La Filière a fait produire un dépliant et un bloc-notes à l'intention des consommateurs et des entreprises, pour mieux faire connaître les caractéristiques générales des aliments biologiques. Près de 70 000 copies du dépliant ont été distribués dans les différents salons et dans les magasins, avec la collaboration de détaillants spécialisés et des propriétaires de certains supermarchés. Le dépliant faisait ressortir les principaux bienfaits du bio québécois pour l'environnement, l'économie locale et la santé, et invitait les gens à consommer bio et les entreprises à produire bio.

Le bloc-notes, tiré à 15 000 exemplaires, qui comprenait un volet éducatif avec une série de « Saviez-vous que » contenant des données intéressantes sur le secteur biologique québécois a été distribué surtout dans les salons Manger Santé de Québec et Montréal et lors d'autres événements publics.

6. Semaine BIO canadienne

En 2011, la Filière biologique du Québec a accepté l'invitation du Canada Organic Trade Association (COTA) à participer, pour la première fois, à la Semaine BIO, un événement annuel d'envergure destiné à valoriser les aliments biologiques produits, transformés et distribués partout au Canada. Avec la collaboration de la Filière, plusieurs restaurateurs québécois ont été invités à indiquer la présence de produits biologiques dans leurs menus à la carte, pendant toute la durée de l'événement.

De plus, en 2012, la Filière biologique a profité de la Semaine BIO pour lancer une carte Google permettant de localiser rapidement les détaillants qui se démarquent dans le commerce de produits biologiques au Québec. Par la suite, plusieurs détaillants ont mentionné à la Filière qu'ils avaient observé une augmentation de l'achalandage dans leurs magasins au cours de cette période.

Pour la Filière biologique et ses partenaires, la Semaine BIO a donc été avant tout une occasion privilégiée de sensibiliser les consommateurs aux nombreux avantages qu'offre la consommation d'aliments biologiques.

Bilan des activités 2010-2013 – Développement de l'offre

1. Connaître les marchés

Dès 2010, la Filière biologique a mis en place une veille sur les marchés, en répertoriant l'information pertinente sur le bio, à partir d'une douzaine de sources d'information ciblées. Parmi ces sources, le portail français www.Bio-Marché.Info s'est révélé le plus intéressant, avec une « lettre d'info hebdomadaire » adressée à plus de 20 000 lecteurs du secteur biologique sur le plan international et offrant des données sur les marchés. Afin d'aider les entreprises québécoises à améliorer leurs connaissances des marchés, la Filière a diffusé ces données sur son site internet.

En 2011, à la demande de l'industrie, la Filière a fait l'acquisition d'une analyse du marché biologique américain, publiée par Canada Organic Trade Association (COTA). Avec cette analyse, le secteur biologique québécois pouvait bénéficier, pour la première fois, de renseignements détaillés sur le marché américain et de séries de données sur le commerce du bio, s'étendant sur une période de plus de 10 ans. La Filière a fait de nombreuses synthèses des données de cette étude, par secteur de production, et les a mises à la disposition des entreprises.

En 2012, la Filière biologique a mandaté une firme pour faire une analyse de la dynamique du marché biologique québécois. Cette analyse, qui a été publiée en mars 2012, comprend :

- un portrait du marché des produits biologiques;
- une analyse des données sur l'évolution des marchés, par filière sectorielle;
- des recommandations de créneaux de marché pour les filières sectorielles du Québec;
- une recommandation sur les prochaines analyses à effectuer dans ce domaine.

Par la suite, en 2013, la Filière biologique s'est associée financièrement au COTA pour permettre la réalisation d'une nouvelle étude de marché intitulée *Le marché québécois des produits biologiques : croissance, tendances et possibilités*. Les données de cette étude proviennent de plusieurs sources fiables : AC Nielsen (relevé des ventes en magasin), Vision Critical (sondage consommateurs canadiens et québécois) et la Filière biologique du Québec (sondage consommateurs québécois).

Pour sa part, le MAPAQ a publié, en décembre 2013, les résultats d'une enquête sur le secteur biologique québécois permettant d'évaluer, pour la première fois, l'importance économique de ce secteur au Québec.

Toutes ces activités nous indiquent que le secteur biologique a fait des avancées significatives sur le plan de la connaissance des marchés entre 2010 et 2013.

2. Soutenir la période de conversion vers l'agriculture biologique

Au Québec, les mesures financières mises en place en 2010 par le MAPAQ pour favoriser la conversion vers le biologique auraient contribué à augmenter les superficies en agriculture biologique de plus de 10 %, sur une période d'environ deux ans. Cependant, cette augmentation ne signifie pas qu'il y ait eu une véritable croissance du nombre d'entreprises, puisque les données indiquent que ce sont les entreprises déjà existantes qui auraient bénéficié de ces mesures de soutien.

Par ailleurs, les statistiques 2012 publiées par le CARTV font ressortir que l'ajout de nouvelles entreprises agricoles aurait seulement permis de remplacer celles qui avaient quitté le secteur.

L'état de la situation au regard de la conversion devient donc une préoccupation importante pour le secteur, d'autant que la demande pour les aliments biologiques est bel et bien au rendez-vous, tant du côté des transformateurs que des détaillants alimentaires. Afin d'obtenir un meilleur équilibre entre l'offre et la demande, les participants à l'exercice de consultation ont souligné la nécessité d'établir des mesures de soutien mieux ciblées, qui tiendraient davantage compte des marchés et du développement de chaque filière sectorielle.

3. Inciter de nouveaux producteurs et transformateurs à faire une conversion vers le bio

Le Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) du cégep de Victoriaville s'est inspiré de l'expertise européenne pour développer un outil de transition adapté à l'agriculture biologique québécoise. Cet outil permet de faire un diagnostic pour évaluer l'ampleur des changements à faire avant d'entreprendre un virage vers l'agriculture biologique. Il aide ainsi les dirigeants d'entreprises à bien cibler les différents aspects à prendre en considération dans le choix d'une conversion (motivations, freins, conformité vs réglementation, changements de pratiques agricoles, investissements, marchés et autres).

Pour sa part, la Filière biologique du Québec a incité les entreprises à faire une conversion vers le bio :

- en diffusant largement l'information sur les différents types de soutien offerts pour la période de transition et la gestion de la certification;
- en présentant et en mettant en valeur des histoires de succès d'entreprises biologiques, notamment dans le *Cahier spécial bio* de 2011 et dans la série journalistique de 2013;
- en informant les producteurs et les transformateurs des possibilités de diversification qu'offre le secteur biologique, lors des rencontres faites au Salon international de l'alimentation de Montréal et aux salons Manger Santé de Montréal et Québec.

De plus, la Filière biologique a publié sur son site internet des références utiles aux entreprises désireuses de faire une conversion vers le bio.

4. Améliorer l'accessibilité des entreprises aux services-conseils

Au Québec, les services-conseils de première ligne en agriculture sont soutenus par les 14 réseaux Agriconseils régionaux, financés par le MAPAQ. Chaque réseau Agriconseils joue un rôle de guichet régional qui propose toute une gamme de services-conseils et détermine le niveau d'aide à accorder à chaque secteur de production, selon les priorités du territoire.

De façon générale, cette approche modulée selon les régions a favorisé l'accès aux services-conseils pour les entreprises du secteur biologique. Cependant, il existe encore une forte disparité dans l'offre de services-conseils spécialisés en bio, puisque l'agriculture biologique ne fait pas toujours partie des priorités du réseau Agriconseils régional.

De plus, pour avoir accès aux services offerts et bénéficier d'une aide financière pour les cinq premières années de production en mode biologique, les producteurs doivent faire la preuve qu'ils sont en démarche de transition ou qu'ils possèdent déjà d'une certification biologique pour leurs produits.

Par ailleurs, en 2011-2012, le CETAB+ a donné une formation spécialisée en agriculture biologique, comptant plus de 200 heures, à 42 conseillers provenant en majorité des clubs-conseils en agroenvironnement. Ces conseillers ont ainsi pu offrir des services aux réseaux Agriconseils régionaux. Le CETAB+ a également mis en place un réseau d'échanges entre conseillers sur le bureau virtuel du CRAAQ.

En plus de ces mesures provinciales, les directions régionales du MAPAQ offrent aux entreprises du soutien de deuxième ligne axé principalement sur l'innovation, par les services d'un conseiller régional.

La situation au regard des services-conseils en agriculture biologique a évolué au cours des dernières années. La signature d'une entente entre le MAPAQ et l'UPA, qui couvre la période 2013-2018, assure cette approche régionale de services-conseils.

5. Accroître les activités de recherche, d'innovation et de transfert d'expertise

En juillet 2010, le MAPAQ a lancé son premier plan d'action 2010-2013 pour le secteur biologique. Ce plan comprenait un programme axé sur l'innovation, mis en place pour soutenir des projets d'adaptation technologique, de transfert d'expertise, de formation et de diffusion grand public en production végétale biologique. La mise en œuvre du programme Innovbio a permis de soutenir la réalisation de 62 projets en adaptation, innovation technologique et transfert dans le secteur biologique.

En 2010, un groupe de 34 partenaires, provenant des secteurs de la recherche et de l'enseignement, des milieux municipal, environnemental et bioalimentaire ainsi que d'associations de producteurs et de clubs-conseils, a été mis en place pour orienter un important projet de plateforme d'innovation en agriculture biologique (PIAB). Le 3 mai 2013, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) a inauguré la PIAB, une infrastructure de pointe dédiée au soutien et au développement du mode de production biologique au Québec. La principale mission de la PIAB est de réaliser des activités de recherche et développement, de transfert et de formation en production végétale biologique.

La mise en place de cette plateforme a nécessité un financement de plus de 13,1 millions \$, dont la majeure partie provenait du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science, de la Recherche et de la Technologie du Québec. Un montant de 7,5 millions \$ a été alloué aux infrastructures et le reste du financement a servi aux équipements scientifiques, à la machinerie agricole, aux travaux hydro-agricoles et à la rénovation de bâtiments de ferme.

Par ailleurs, depuis 2010, le CETAB+, dont la mission est de soutenir le développement et la pérennité de l'agriculture biologique, a mis en place son offre de service aux entreprises agricoles et aux intervenants du secteur biologique. Cette offre comprend une veille technologique, de la recherche appliquée, des services-conseils (techniques, gestion et mise en marché), du transfert technologique, des voyages d'étude et de la formation continue. Pour assurer un bon transfert d'expertise, le CETAB+ organise des conférences et des journées d'information, et rédige des rapports de recherche ainsi que des rapports de visites sur une grande variété de sujets. De plus, le CETAB+ a mis en place une chaire de recherche en protection des cultures biologiques avec une aide financière du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).

Pour leur part, les clubs en agroenvironnement spécialisés en agriculture biologique (Club CDA et Bio-Action) ont coordonné des essais et expérimentations sur les entreprises agricoles.

Toutes ces initiatives en matière de recherche, innovation et transfert d'expertise ont permis de renforcer la capacité d'agir du secteur biologique dans ces domaines et devraient faire du Québec un pôle d'attraction en recherche biologique.

Atteinte des objectifs 2010-2013 – Développement de l'offre

En 2010, le secteur biologique québécois s'était fixé des objectifs de croissance assez ambitieux, sur un horizon de trois ans : une augmentation des superficies en bio de 19 %, une augmentation du nombre d'entailles d'érablières de 17 %, une augmentation du nombre d'entreprises agricoles de 26 % et une augmentation du nombre d'entreprises de transformation de 11 %. Tous ces objectifs de croissance ont été atteints ou sont en bonne voie de l'être, sauf en ce qui concerne le nombre d'entreprises agricoles qui n'a connu qu'une modeste hausse de 40 entreprises par rapport aux 300 visées par le plan.

Indicateurs	Objectifs 2010-2013	% sur 3 ans	Résultats 2012
Superficies en hectares	42 000 à 50 000 ha	19 %	52 800 ha
Nombre d'entailles d'érablières	6,4 à 7,5 millions d'entailles	17 %	7,1 millions
Entreprises agricoles	1030 à 1300 entreprises	26 %	1 039 entreprises
Nombre d'entreprises de transformation	Augmenter de 198 à 220 entreprises	11 %	216 entreprises
Budgets de recherche	Investissements de 3 millions sur 3 ans	s. o.	Meilleure performance provinciale

Sur le plan de l'innovation et de la recherche, le Québec a connu de loin la meilleure performance provinciale de 2010 à 2013. Les investissements du MAPAQ en recherche par la mise en place du programme Innovbio, les recherches réalisées à partir de fonds fédéraux, le financement d'activités de transfert d'expertise, ainsi que la mise en place de la Plateforme d'innovation en agriculture biologique à Saint-Bruno-de-Montarville et la mise sur pied du CETAB+ constituent autant d'acquis importants pour le Québec dans ces domaines.

Cibles stratégiques sur le développement de l'offre

Éléments de réflexion – Cibles stratégiques 2014-2018

Les cibles stratégiques retenues pour l'axe de développement sur le développement de l'offre portent sur le positionnement du secteur biologique, le soutien nécessaire au maintien, à la conversion et à la création d'entreprises, le soutien aux filières sectorielles biologiques, l'évolution du mode de commercialisation en paniers bio, le développement de chaînes de valeur, l'orientation du secteur de la recherche, de l'innovation et du transfert, les répercussions liées à la présence de cultures génétiquement modifiées et l'adaptation de l'encadrement normatif canadien.

Cible 1 – Positionnement du secteur biologique

1.1 Éléments de réflexion stratégique

La Filière biologique du Québec dispose de plusieurs études, sondages et analyses, dont plusieurs offrent des données récentes et fiables qui permettent de soutenir le développement de l'offre de produits biologiques québécois en fonction de la demande des marchés.

La Filière et ses partenaires entendent diffuser le plus largement possible une synthèse des données contenues dans ces documents, afin de bien faire ressortir le potentiel de développement du secteur.

1.2 Cible stratégique et stratégies de mise en œuvre

Faire reconnaître le secteur biologique québécois comme une option économique des plus intéressantes auprès des partenaires et des décideurs :

- en assurant le financement nécessaire pour produire et diffuser un document de synthèse et une présentation visuelle des plus récentes données sur le potentiel de développement du secteur biologique;
- en proposant aux organisations agricoles d'inclure une présentation visuelle des principales données sur le secteur biologique lors de leurs différents colloques et rencontres à caractère économique.

Cible 2 – Soutien nécessaire au maintien, à la conversion et à la création d'entreprises

2.1 Éléments de réflexion stratégique

Au cours des trois dernières années, la croissance des superficies en agriculture biologique a été assurée par les entreprises déjà existantes. En effet, même si les superficies ont augmenté de près de 20 % pour la période s'étendant de 2010 à 2013, le nombre de nouvelles entreprises agricoles n'aurait augmenté que de 3 %, ce qui indique une forme de stagnation du nombre d'entreprises. Cette stagnation serait due surtout à l'insécurité liée aux risques financiers et techniques de la période de conversion de trois ans, et au manque de valorisation du mode de production biologique auprès des agriculteurs.

Pour sa part, le Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique du MAPAQ, qui a été en opération de juillet 2010 à juillet 2012, a permis d'augmenter les superficies agricoles

biologiques mais aurait cependant eu peu d'effet significatif sur l'augmentation du nombre de nouvelles entreprises.

Par ailleurs, en 2009, la firme ÉcoRessources Consultants a publié une analyse des politiques mises en place par les différents pays européens et par les États-Unis tendant à démontrer que la mise en place de mesures de soutien au secteur biologique aurait une grande incidence sur la consommation domestique d'aliments biologiques. L'analyse fait toutefois ressortir l'importance que ces mesures soient accessibles aux entreprises pour une durée d'au moins trois à cinq ans, si l'on veut qu'elles aient un effet structurant sur le secteur.

Le Québec doit donc tenir compte des expériences vécues ailleurs pour s'assurer de mettre en place des mesures structurantes et adaptées aux réalités de nos entreprises. À cet effet, il serait important de travailler en concertation avec le milieu pour que les mesures qui seront déterminées trouvent un écho favorable auprès de tous les partenaires du secteur biologique.

2.2 Cible stratégique et stratégies de mise en œuvre

Offrir un soutien au maintien, à la conversion et à la création d'entreprises en agriculture biologique :

- en s'assurant que les représentants du secteur biologique participent à l'élaboration de nouvelles mesures de soutien au maintien, à la conversion et à la création d'entreprises en agriculture biologique;
- en modifiant les programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte afin qu'ils tiennent mieux compte des particularités du mode de production biologique;
- en demandant que ces mesures soient modulées en fonction des besoins du marché et des cycles de production;
- en diffusant largement les nouvelles mesures de soutien auprès des dirigeants d'entreprises;
- en organisant des rencontres entre des dirigeants d'entreprises biologiques et des dirigeants d'entreprises conventionnelles, pour échanger sur les avantages et les défis que présente la conversion vers l'agriculture biologique;
- en développant une veille stratégique sur les marchés, les pratiques exemplaires et les innovations technologiques;
- en mettant en place des réseaux de fermes de démonstration à l'intention des dirigeants d'entreprises conventionnelles et d'entreprises en conversion, et de personnes intéressées à s'établir en agriculture biologique;
- en favorisant le réseautage par des rencontres à différents endroits ciblés, ainsi que des forums virtuels à l'intention de dirigeants d'entreprises biologiques et de leur relève;
- en offrant du soutien aux agriculteurs et aux conseillers dans le développement de leurs compétences en agriculture biologique;
- en soutenant les initiatives d'incubateurs d'entreprises biologiques;
- en soutenant particulièrement les services-conseils d'aide à la conversion et ceux qui s'adressent aux entreprises éprouvant des difficultés;
- en demandant au gouvernement du Québec de lever le *Moratoire sur l'accroissement des superficies des terres en culture dans les bassins dit dégradés*, de façon à privilégier l'implantation rapide d'entreprises agricoles sous régie biologique;
- en demandant aux maisons d'enseignement d'inclure une formation de base sur l'agriculture biologique;
- en développant des références technico-économiques.

Cible 3 – Développement des filières sectorielles biologiques

3.1 Éléments de réflexion stratégique

Chaque filière sectorielle doit assurer une bonne coordination de ses efforts de développement pour maintenir l'équilibre entre l'augmentation de l'offre, les incitatifs financiers offerts par le secteur et la plus-value des produits sur les marchés. Dans plusieurs cas, une planification sectorielle concertée s'impose pour dégager des objectifs de croissance communs et déterminer les moyens pour les atteindre.

Les participants à l'exercice de consultation ont validé l'importance d'une telle planification, pour en arriver à un meilleur approvisionnement en produits agricoles biologiques.

3.2 Cible stratégique et stratégies de mise en œuvre

Améliorer la coordination des efforts de développement des filières sectorielles biologiques québécoises :

- en créant des maillages qui facilitent l'approvisionnement des différentes filières sectorielles biologiques;
- en déterminant un objectif commun de croissance pour chaque filière sectorielle biologique;
- en offrant un soutien financier aux démarches de planification stratégique;
- en offrant un soutien à la mise en place et au fonctionnement de filières sectorielles biologiques, sur la base de plans stratégiques sectoriels de développement.

Cible 4 – Évolution du mode de commercialisation en circuits courts

4.1 Éléments de réflexion stratégique

Le mode de commercialisation en circuits courts est exigeant et demande une grande rigueur de la part des entreprises pour satisfaire leurs clients. La formule des paniers bio continue de se développer au Québec et constitue souvent un tremplin pour les jeunes producteurs maraîchers qui font une mise en marché en circuits courts. De nouvelles fermes adhèrent à cette formule chaque année (9 fermes en 2012, 5 en 2013 et 8 en 2014) alors que d'autres, ayant expérimenté la formule, cessent leurs opérations ou se restructurent après quelques années. Du côté des consommateurs, le mode de mise en marché solidaire demeure fort apprécié, puisque les fermiers de famille d'Équiterre font affaire, par exemple, avec près de 35 000 personnes par année.

4.2 Cible stratégique et stratégies de mise en œuvre

Développer le mode de commercialisation des produits biologiques en circuits courts :

- en contribuant à la formule des paniers bio pour que les fermes atteignent leurs objectifs d'abonnés tout en s'assurant de la satisfaction de leurs clients;
- en mettant en œuvre le plan stratégique du réseau des fermiers de famille;
- en appuyant financièrement la croissance et le développement des entreprises du réseau de fermiers de famille afin d'accroître leur productivité (infrastructures, plans de développement, superficies en culture, diversification, etc.);

- en faisant davantage de promotion et en diversifiant les publics-cibles pour la vente en circuits courts;
- en offrant un soutien financier au développement des services et des outils dédiés aux agriculteurs qui pratiquent le mode de commercialisation en circuits courts.

Cible 5 – Soutien aux chaînes de valeur

5.1 Éléments de réflexion stratégique

Dans le nouveau Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement (PSSSD) géré par le MAPAQ, une « chaîne de valeur » désigne une entente de partenariat d'affaires entre des entreprises situées à des niveaux différents dans la séquence qui va de la ferme jusqu'au consommateur final. Les partenaires d'une chaîne de valeur s'associent pour développer ou améliorer un produit, lui donner une valeur ajoutée ou en améliorer le rapport qualité-prix, de façon à être plus compétitifs, à mieux répondre aux besoins des consommateurs et à occuper une meilleure position sur les marchés.

En somme, la chaîne de valeur permet d'assurer les caractéristiques qui mettent en valeur un produit ciblé, tout au long d'une filière sectorielle. Pour arriver à former une bonne chaîne de valeur, il faut donc atteindre un très haut niveau de coordination de l'ensemble des opérations nécessaires à la production, à la fabrication et à la commercialisation d'un produit.

Les réussites de chaînes de valeur connues dans le secteur biologique québécois, notamment celles dans les secteurs des céréales de consommation et de la canneberge, ont démontré de réelles possibilités de succès pour ce type d'approche au Québec. Pour leur part, les participants à l'exercice de consultation ont exprimé leur avis à l'effet que les chaînes de valeur ne pouvaient se développer que sur une longue période et que leur mise en place exigeait un leadership très fort et un financement public adéquat, particulièrement pour la phase de démarrage.

5.2 Cible stratégique et stratégies de mise en œuvre

Accompagner la mise en place et le développement de chaînes de valeur :

- en faisant la promotion de l'approche « chaîne de valeur »;
- en appuyant le développement de *Reseabio.org*, pour favoriser les échanges entre les différents acteurs de la filière biologique québécoise;
- en appuyant les activités de structuration de chaînes de valeur;
- en appuyant les projets de partenariat d'affaires provenant d'entreprises reconnues comme « chefs de file » de leur secteur et désireuses de s'associer pour partager les risques et les profits d'initiatives du type « chaîne de valeur ».

Cible 6 – Orientation du secteur de la recherche, de l'innovation et du transfert d'expertise

6.1 Éléments de réflexion stratégique

L'établissement de priorités de recherche dans le secteur biologique est un atout important pour développer des techniques de production novatrices, en réponse aux besoins des entreprises qui doivent faire face aux contraintes du mode de production biologique.

Considérant que le dernier exercice visant à établir des priorités de recherche a été fait il y a déjà plus de deux ans, les représentants de ce secteur ont exprimé la nécessité de refaire un tel exercice, en consultant l'ensemble des partenaires. Ils s'entendent à dire que les priorités devraient être davantage déterminées par la prise en compte du lien entre la nature de la recherche, la demande de produits québécois et les possibilités liées au développement de l'offre québécoise.

Pour leur part, les participants à l'exercice de consultation étaient d'avis que l'efficacité du secteur de la recherche, de l'innovation et du transfert d'expertise dans le secteur biologique allait dépendre, en grande partie, de la qualité du lien de collaboration entre les organisations œuvrant dans le secteur. Ils ont également exprimé le souhait que ces organisations travaillent davantage sur des projets en partenariat, afin d'obtenir le maximum de retombées positives pour le secteur biologique québécois.

6.2 Cible stratégique et stratégies de mise en œuvre

Orienter le secteur de la recherche, de l'innovation et du transfert d'expertise en bio :

- en établissant des priorités de recherche qui tiennent compte du développement de la demande et des possibilités de production au Québec;
- en déterminant des projets communs à l'ensemble de la chaîne d'innovation;
- en renforçant les liens de collaboration entre les organisations du secteur de la recherche, de l'innovation et du transfert d'expertise en bio au Québec, afin de mieux coordonner les efforts de recherche;
- en offrant des services-conseils adaptés.

Cible 7 – Répercussions de la présence des cultures GM sur l'offre et la demande

7.1 Éléments de réflexion stratégique

La présence de plus en plus importante de cultures génétiquement modifiées (GM) risque d'affecter de façon importante l'offre d'aliments biologiques québécois. Il est toutefois difficile de faire des revendications efficaces auprès des gouvernements dans ce dossier complexe sans avoir une documentation crédible sur les répercussions de traces d'OGM non désirées dans les cultures biologiques.

Les participants à l'exercice de consultation ont exprimé leur besoin d'obtenir des orientations gouvernementales claires au regard de l'utilisation des plantes GM sur le territoire québécois. Cette question préoccupe beaucoup l'industrie et il y a eu consensus à l'effet de produire un dossier bien documenté pour être en mesure d'évaluer et de prévenir l'impact des cultures GM sur l'offre et la demande d'aliments biologiques. Les participants ont aussi demandé que ce dossier soit élaboré rapidement pour être soumis le plus tôt possible au gouvernement du Québec. Ils ont également souligné que le gouvernement avait la responsabilité du traitement du dossier des OGM et qu'il devait s'assurer de prendre en considération les préoccupations du secteur biologique.

Par ailleurs, sur le terrain, les entreprises ressentent l'urgence de déterminer des règles claires de cohabitation, afin d'assurer la protection du droit de produire biologique au Québec. Pour leur part, les participants à l'exercice de consultation ont suggéré que les travaux du forum de l'UPA sur les OGM, qui a eu lieu en novembre 2013, servent de base pour établir ces nouvelles règles de cohabitation.

7.2 Cible stratégique et stratégies de mise en œuvre

Évaluer et prévenir les répercussions de la présence de cultures GM sur l'offre et la demande de produits biologiques québécois :

- en établissant les règles de cohabitation nécessaires à une protection efficace des cultures biologiques;
- en assurant le financement d'une étude sur les répercussions de la présence de cultures GM sur l'offre et la demande d'aliments biologique québécois;
- en communiquant l'étude aux différents partenaires du secteur;
- en présentant cette étude au gouvernement du Québec, avec une demande pour tenir une commission parlementaire qui permettrait de dégager des orientations claires au regard de l'utilisation des plantes GM sur le territoire québécois;
- en demandant au gouvernement du Québec de faire valoir sa position dans ce dossier auprès du gouvernement fédéral;
- en créant des zones sans OGM pour les cultures biologiques qui présentent des risques trop élevés de contamination;
- en appuyant les demandes d'étiquetage des aliments contenant des OGM.

Cible 8 – Révision des normes biologiques canadiennes, des coûts de certification et du système de surveillance des produits

8.1 Éléments de réflexion stratégique

Le Règlement fédéral sur les produits biologiques, qui fait référence aux normes biologiques canadiennes, est entré en vigueur le 30 juin 2009. À la suite de l'intégration de nombreuses modifications aux normes canadiennes pour les rendre plus compatibles avec les normes québécoises, le CARTV a établi, en janvier 2012, que les normes canadiennes seraient désormais les normes de référence sur le territoire du Québec, en remplacement des normes biologiques québécoises.

Or, sur le plan fédéral, les normes doivent faire l'objet d'une révision complète tous les cinq ans, pour se conformer à un processus administratif obligatoire. Une révision des normes biologiques canadiennes a donc été entreprise en 2013, sous la coordination de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), pour répondre à cette exigence. Dans ce contexte, l'ONGC a invité des représentants du gouvernement du Québec et des partenaires de l'industrie biologique québécoise à participer au processus de révision, pour faire valoir les particularités de l'agriculture sur le territoire québécois.

Lors de l'exercice de consultation fait en novembre 2013, les représentants du secteur biologique québécois ont exprimé le besoin de mettre en place un comité québécois de suivi des normes canadiennes, pour convenir de positions concertées au regard de modifications aux normes canadiennes. Ce comité serait chargé de relayer les positions adoptées par le secteur auprès des instances responsables du dossier au gouvernement fédéral. Les participants étaient aussi d'avis que

le comité devrait avoir le mandat d'assurer la présence de représentants du Québec sur les différents comités de travail et lors des rencontres fédérales sur la révision des normes.

Toujours selon les participants à la consultation, il faudrait également revoir l'application des coûts de la certification puisque, dans certains cas, ces coûts pourraient limiter l'entrée de nouvelles entreprises agricoles dans le secteur biologique. De leur côté, les détaillants se sont prononcés majoritairement pour que l'application de la surveillance des produits biologiques en magasin soit revue, afin de faciliter le processus de vérification.

8.2 Cible stratégique et stratégies de mise en œuvre

Participer à la révision des normes biologiques canadiennes et revoir l'application des coûts de certification et du système de surveillance des produits au Québec :

- en mettant en place un comité québécois de suivi des normes pour convenir de positions concertées et les relayer auprès des instances fédérales;
- en faisant valoir les intérêts du Québec lors des rencontres de l'Office des normes générales du Canada portant sur les modifications des normes biologiques canadiennes;
- en assurant une participation du Québec aux travaux de la Fédération biologique du Canada portant sur l'application de la réglementation fédérale et des normes canadiennes;
- en revoyant l'application des coûts de certification biologique pour s'assurer que ces coûts ne constituent pas un frein à l'entrée de nouvelles entreprises agricoles québécoises;
- en revoyant le processus de surveillance des produits en magasin, dans l'optique d'en faciliter l'application pour les détaillants.

Cible 9 – Chargé de projets – Axe sur le développement de l'offre

9.1 Éléments de réflexion stratégique

Tous les partenaires du secteur biologique québécois reconnaissent la nécessité d'augmenter l'offre le plus rapidement possible afin de satisfaire la croissance de la demande. Étant donné la complexité des enjeux à mettre en lien pour mieux coordonner les actions à prendre dans ce dossier, les partenaires estiment qu'il faudra pouvoir compter sur les services d'une ressource dédiée au développement de l'offre.

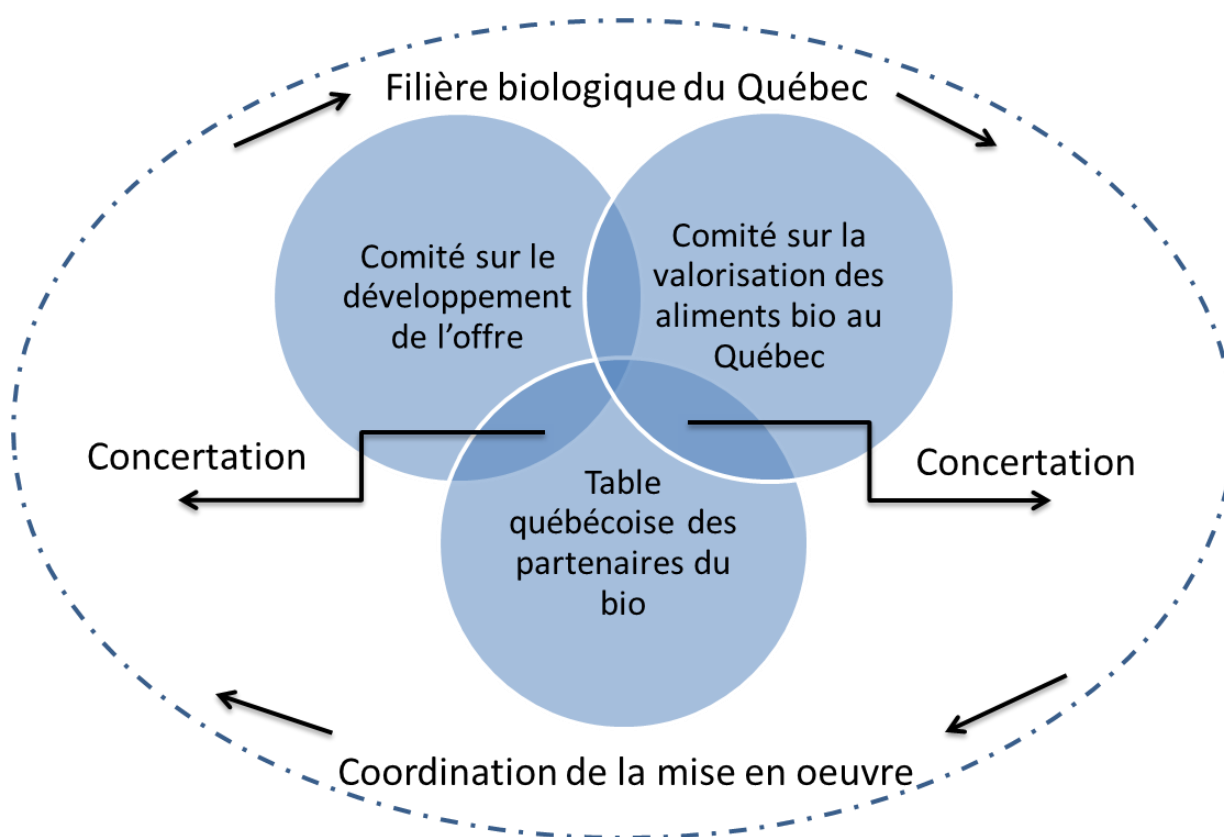
Le chargé de projets qui serait embauché devrait offrir un soutien à la mise en œuvre de projets découlant des cibles stratégiques de l'axe sur l'offre et la demande.

9.2 Cible stratégique et stratégies de mise en œuvre

Retenir les services d'un chargé de projets en mesure de soutenir la mise en œuvre des cibles stratégiques de l'axe sur le développement de l'offre en fonction de la demande :

- en présentant un projet visant le financement des services d'un chargé de projets;
- en faisant les démarches nécessaires pour sélectionner une personne en mesure de soutenir la mise en œuvre de l'axe sur l'offre et la demande.

SCHÉMA DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE COLLECTIVE 2014-2018

**Description des mandats**

La Filière biologique du Québec devra assurer le suivi à la concertation du secteur en vue de la mise en œuvre des cibles stratégiques de la Stratégie collective 2014-2018. À cette fin, la Filière devrait pouvoir compter sur les services d'un agent de concertation.

Un comité valorisation aura la responsabilité de la gestion de l'ensemble des projets issus des cibles stratégiques de l'axe sur la valorisation des aliments biologiques au Québec.

Un comité sur le développement de l'offre aura la responsabilité de la gestion de l'ensemble des projets issus des cibles stratégiques de l'axe sur le développement de l'offre d'aliments biologiques québécois.

La rencontre annuelle de la Table québécoise des partenaires du bio permettra d'évaluer l'efficacité des activités, en fonction des objectifs de croissance à atteindre en matière de valorisation des produits d'appellation biologique et de développement de l'offre.

Pour de plus amples renseignements :

info@filierebio.qc.ca



Remerciements au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour son soutien financier.

